

# **Période révolutionnaire à Teillet**

---

Auteur : Joris Périé, 2016. *Mise à jour le ...*

## **Sommaire**

|  |          |
|--|----------|
| <b>1. Contexte historique .....</b>  | <b>2</b> |
| <b>1.1. 2 novembre 1789 : décret des biens du clergé mis à la disposition de la Nation 2</b>                     |          |
| <b>1.2. 12 juillet 1790 : constitution civile du clergé.....</b>   | <b>2</b> |
| <b>1.3. 1792-1794 environ : le gouvernement révolutionnaire ne soutient plus l'Église constitutionnelle.....</b> | <b>2</b> |
| <b>1.4. La chasse aux prêtres réfractaires.....</b>  | <b>2</b> |
| <b>2. La messe clandestine du Lauzié (9 mai 1795).....</b>   | <b>2</b> |
| <b>2.1. Autre récit du rassemblement du Lauzié .....</b>   | <b>4</b> |
| <b>3. Suite des rassemblements clandestins .....</b>   | <b>5</b> |
| <b>3.1. Février-Septembre 1795 : maintien de l'ordre à Teillet .....</b>   | <b>5</b> |
| <b>4. Voir aussi .....</b>   | <b>5</b> |
| <b>4.1. Bibliographie.....</b>   | <b>5</b> |
| <b>4.2. Articles connexes.....</b>   | <b>5</b> |

## **1. Contexte historique**

### **1.1. 2 novembre 1789 : décret des biens du clergé mis à la disposition de la Nation**

Le décret prévoit que les biens du clergé de l'Église catholique soient mis à la disposition de la Nation pour rembourser les dettes de l'État. En contrepartie, celui-ci prend à sa charge les frais de culte et paie un salaire aux prêtres.

### **1.2. 12 juillet 1790 : constitution civile du clergé**

Elle réorganise le clergé et institue une église constitutionnelle. Tous les prêtres doivent prêter serment à cette constitution. Ceux qui prêtent serment forment le clergé constitutionnel et ceux qui refusent forment le clergé réfractaire, ce dernier étant le seul reconnu par le pape Pie VI.

### **1.3. 1792-1794 environ : le gouvernement révolutionnaire ne soutient plus l'Église constitutionnelle**

Des mesures de déchristianisation sont prises, allant jusqu'au vandalisme et au développement d'un culte révolutionnaire. À Réalmont et Villefranche, les églises sont désaffectées et transformées en Temples de la Raison en 1794.

### **1.4. La chasse aux prêtres réfractaires**

Teillet est connue pour être entièrement acquise à la cause révolutionnaire et pour abriter une « bande noire ». Cette bande était composée de jeunes patriotes décidés à exercer une justice expéditive à l'encontre des prêtres réfractaires, ou encore des royalistes ou réputés comme tels. On dit qu'elle était composée de protestants, encore très présents à Teillet à cette époque.<sup>1 2</sup>

Les messes sont célébrées par les prêtres réfractaires dans les fermes isolées. On cite comme ayant été consacrées par des cérémonies clandestines à Teillet : les fermes de la Capoulanié, de Terre Basse, de Puech Malou et la métairie du Lauzié alors perdue au milieu des bois qui garnissaient la rive droite du Dadou.

## **2. La messe clandestine du Lauzié (9 mai 1795)**

---

<sup>1</sup> L'expression de « bande noire » pendant la révolution semble avoir été prêtée à plusieurs groupes révolutionnaires différents. On parlait aussi de « bande noire » pour la Société Révolutionnaire « épurée, ré-épurée et régénérée » d'Alban. D'autres « bandes noires », connues parfois sous le nom de « Pouvoir exécutif », sont mentionnées à Alès, Montpellier, Nîmes, Uzès, Castres et Saint-Affrique et sévissaient dès la fin de l'année 1791 dans beaucoup de contrées du Midi où la population protestante était encore significative. Le moment de leur action - la nuit -, leurs costumes - manteaux et chapeaux noirs, masques - font vivre les catholiques dans un état d'insécurité permanente. Elles agissaient en secret et n'étaient que très rarement dénoncées par les autorités.

<sup>2</sup> Albia Christiana, N°2, p.37

*Le texte qui suit est entièrement tiré de l'ouvrage de l'abbé Maynadier consacré à l'abbé Jacques Barthe <sup>3</sup> :*

*Le 9 mai 1795 (20 floréal an III)<sup>4</sup>, 600 personnes environ sont assemblées au Lauzié pour entendre la messe que doit célébrer l'abbé Planchan, un enfant du pays né le 5 juin 1763 à la Capoulanié (Teillet), ancien vicaire de Saint-Salvy del burc. C'est l'un des trois prêtres réfractaires, avec les abbés Saysset et Laclau, les plus recherchés sur le territoire de Paulin<sup>5</sup>. Il est 11h du matin. Il y a tellement de monde que la foule ne peut contenir dans la grange de la veuve Puel et déborde à l'extérieur.*

*La messe va bientôt commencer quand un enfant crie du haut d'une montagne : « Il y a des gens qui descendent du côté de la Blaze ! ». Ce sont deux officiers municipaux de Paulin, section de Teillet, Pierre Carme avec son écharpe – il a un pistolet dans sa poche – et Jacques Satgé qui porte un fusil à 2 coups. Ils sont accompagnés d'une garde nationale composée de 12 hommes. Ils viennent pour dissiper l'assemblée, faire exécuter la loi. Arrivés au Lauzié, ils perquisitionnent dans la maison, puis ils entrent dans la grange où ils découvrent un second rassemblement. On a dressé là une table en guise d'autel, on a oublié d'enlever la burette et un gobelet. Ils entrevoient Planchan, revêtu de son aube, qui s'enfuit... Colère des assistants, altercations... Cécile Gisclard, de Tourrel, qui tient d'une main une grosse pierre et un gros bâton en bois dans l'autre menace les assaillants et leur crie « Pourquoi venez-vous nous troubler ? Le culte est libre ! Vous êtes des coquins ! ». Des pierres volent : Carme en reçoit une sur le crâne qui le terrasse ; une seconde l'atteint sur le sourcil gauche, son écharpe est toute ensanglantée. Jacques Satgé aussi est blessé. Des coups de feu retentissent. Claire Mons aurait été blessée à la main par Pierre Carme ; et Louis Barrau de la Parranié aurait été atteint par un coup de fusil de Pierre Satgé de la Réveillé. Une grêle de pierres s'abat sur les gardes nationaux qui s'enfuient. Quand ils se regroupent ils constatent que Jacques Satgé manque à l'appel. Revenant sur leurs pas, ils le trouvent étendu sur le grand chemin, baignant dans son sang. Ils le chargent sur leurs épaules et le ramènent chez lui. Louis Barrau meurt une heure après ; il était âgé de 65 ans.<sup>6</sup>*

*Le lendemain, l'affaire est portée devant le procureur général. Cent gardes nationaux et dix gendarmes sont envoyés dans la région pour procéder à des arrestations. Dix personnes seront écrouées à Albi, entre autres : Combes, charron à Bézacoul ; Fabre, de Puech Malou ; François Cès, de la Torte ; Jean Fabre, le meunier de Terre basse ; Louis et Antoine Biau, de Sirvens ; Cécile Gisclard, de*

---

<sup>3</sup> MAYNADIER, Abbé André. Jacques Barthe, meunier devenu prêtre, victime de la terreur à Castres en 1794. Mazamet, 1994

<sup>4</sup> Ce n'est pas dans la nuit de Noël qu'eut lieu l'assemblée au Lauzié comme l'écrit l'abbé Fort dans Albia Christiana, mais en mai 1795. Reste un doute sur le jour : les interrogatoires parlent du 21 floréal (10 mai), un dimanche, et le certificat de décès de Louis Barrau, du 20 floréal (9 mai)

<sup>5</sup> Archives départementales du Tarn, cotes L 722 f.26 et L 718 f.105

<sup>6</sup> Louis BARRAU (env 1735-1795), cultivateur de la Parranié, fs de Louis x Margueritte COMBES de la Cayssine. x1 Marie Anne MARC, x2 Jeanne Marie FOULCHER. Père de Louis x Jeanne Marie ROQUES, aussi de la Parranié.

*Tourel. Quant à Planchan, Antoine Puel, du Lauzié et Biau, de Bézacoul, on n'a pu mettre la main sur eux.<sup>7</sup>*

*L'instruction est confiée au juge de paix Jean-Jacques Lassandarède, de Villeneuve-sur-Tarn, commune de Curvalle. Il cherche à savoir qui a tiré la balle qui a tué Barrau, et non à justifier la conduite des officiers municipaux ; d'où la lettre suivante envoyée à l'accusateur public au tribunal criminel de Castres : « Nous avons arrêté un procès-verbal d'enquête du juge de paix. Il n'a pas, de beaucoup près, fait tout son devoir, car il s'agissait bien moins d'obtenir la preuve que tel ou tel garde national avait tué un homme que de constater les causes de cet évènement, et si le garde national n'avait pas usé du droit de légitime défense. »<sup>8</sup>*

*D'où l'irrésolution du tribunal dans ce dossier. On voit bien clairement qu'on a voulu user de modération, de justice, presque étouffer l'affaire, plutôt que d'envenimer, car il y a eu mort d'homme, hélas, peut-être involontaire, car les gardes nationaux venus de Teillet ont failli être lynchés par une foule bien supérieure en nombre, et menaçante. La loi est faite pour l'homme et non l'homme pour la loi.<sup>9</sup>*

*Satgé et Carme n'en continuèrent pas moins à dénoncer aux autorités une procession conduite par l'abbé Saysset à Saint-Jean, ainsi qu'un rassemblement pour une messe dite par l'abbé Castelbou, dans la forêt des Carmes.<sup>10</sup>*

*La tradition rapporte que l'abbé Planchan se cachait non loin de Bézacoul, dans le bois de Raminello<sup>11</sup>, dit « Roc de Planchan », où se trouvent des « caves » de renard.*

*Planchan fut arrêté à l'église de Saint-Salvy del Burg en 1796 et déporté à Cayenne où il demeura jusqu'en 1800. Nommé curé de Saint-Pierre de Trivisy, il fut en 1820 nommé à Massals où il devint l'un des fondateurs du Petit Séminaire. Il mourut le 3 décembre 1836. On promena son corps dans les rues du village et le dessinateur, M. Enguiale, nous a conservé les traits dans l'image que nous avons reproduite.*

## **2.1. Autre récit du rassemblement du Lauzié**

*Au Lauzié, dans la maison de Puel et pendant la nuit de Noël 1794, l'abbé Planchan, prêtre réfractaire, se prépare à célébrer une messe clandestine devant un groupe de fidèles<sup>12</sup> venus des environs, mais le secret n'a pas été assez bien gardé. Quelque traître - à moins que ce soient des allées et venues pas*

---

<sup>7</sup> Archives départementales du Tarn, cote L 92 f.140

<sup>8</sup> Archives départementales du Tarn, cote L 715 n°16, 28 floréal

<sup>9</sup> Archives départementales du Tarn, cotes 7 11 L.7 ; L.715. L.92, 140-141 ; L.785 ; L.196, 13 ; L.579 f.30 ; L.718 f.105

<sup>10</sup> Archives départementales du Tarn, cotes L.706 f.110-111 ; L.202 8 floréal an V ou VI (?)

<sup>11</sup> Raminello ou Rabinelle, est le vallon se trouvant au nord et en contrebas de Cap de Coste. En partant de Grandval et en redescendant le Dadou, il s'agit du premier vallon à droite, le second étant celui du Rec de Malpas (d'après le cadastre napoléonien), et le 3ème étant la vallée de la Blaze.

<sup>12</sup> Les officiers municipaux de Paulin font un procès-verbal de cette rixe sanglante et parlent d'un rassemblement de 600 personnes environ ! (Archives départementales du Tarn, série L - Archives révolutionnaires, cote L92)

*suffisamment cachées - a donné l'éveil à la bande noire de Teillet. Elle arrive sur les lieux au moment où la messe va se finir. Un veilleur donne l'alerte ; vite les assistants font face pour permettre au prêtre de quitter les habits sacerdotaux, et en toute hâte regagner sa cachette. Il est sauvé ; mais le servant de messe : Louis Barrau, propriétaire d'une ferme non loin de Teillet, tombe mortellement frappé d'un coup de fusil tiré à bout portant, en pleine poitrine, par un homme de la bande noire.<sup>13</sup>*

### **3. Suite des rassemblements clandestins**

#### **3.1. Février-Septembre 1795 : maintien de l'ordre à Teillet**

Suite aux rassemblements provoqués par des prêtres réfractaires, le commandant d'un détachement de dragons à Réalmont est enjoint de se rendre à Teillet pour y maintenir l'ordre.<sup>14</sup>

### **4. Voir aussi**

#### **4.1. Bibliographie**

- MAYNADIER, Abbé André. Jacques Barthe, meunier devenu prêtre, victime de la terreur à Castres le 26 novembre 1794. Mazamet, 1994

#### **4.2. Articles connexes**

- Abbé Antoine Planchan
- Abbé Jacques Barthe
- Curés de Teillet
- Église Saint-Amans de Teillet

---

<sup>13</sup> L'abbé Antoine Planchan confesseur de la foi. La Voix de Teillet, N°5 à 9, A1, avril à août 1931

<sup>14</sup> Archives départementales du Tarn, série L - Archives révolutionnaires, cote L714